



## Arrêté n° 22-311 portant nomination de la directrice du centre de compétences en langues

### Arrêté n° 22-311 portant nomination de la directrice du centre de compétences en langues (CCL)

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation notamment son article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de M. Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-10-01-ins du 11 octobre 2022 portant approbation par le conseil d'administration de la création du service général « Centre de compétences en langues »,

#### Arrête

**Article 1** – Madame Eva SUSENNA, maître de conférences, est nommée directrice du Centre de compétences en langues (CCL) à compter du 15 octobre 2022.

**Article 2** – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA) et publié sur le site intranet de l'université.

Fait à Lyon, le 14 novembre 2022

Le président de l'université Jean Moulin

  
Éric CARPANO

